



RÉGION ACADÉMIQUE GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rentrée scolaire : septembre 2024

DEMANDE DE DEROGATION POUR UNE ENTREE AU COLLEGE HORS SECTEUR Classe : 5^{ème} – 4^{ème} – 3^{ème}

Votre enfant est scolarisé dans un collège de Guyane

Votre interlocuteur est le chef d'établissement du collège fréquenté par votre enfant. La campagne de demande de dérogation se déroule du **16 mai au 26 juin 2024**.

Vous emménagez en Guyane

Vous souhaitez inscrire votre enfant dans un autre collège que celui du secteur.
La campagne de demande de dérogation se déroule du **16 mai au 26 juin 2024**.

Dans ce cas, les familles sont invitées à :

- Remplir le formulaire de demande de dérogation (assouplissement de la carte scolaire)
- Joindre le dernier bulletin de l'élève précisant son niveau de classe (passage ou redoublement)
- Joindre la copie d'un justificatif de domicile datant de moins de deux mois (facture EDF ou SGDE, quittance de loyer ect.)

Les demandes de dérogation et les pièces justificatives sont à retourner au plus tard le **26 juin 2024 minuit** au rectorat de la Guyane par courriel à divisco@ac-guyane.fr.

Les décisions seront communiquées aux familles le 28 juin 2024.